



## Jugement par défaut non remis

Par **Choubi al**, le **11/05/2017** à **22:31**

J ai été condamné par défaut à payer 250 e par mois de pension alimentaire en 2007. Je n ai jamais reçu le jugement . J ai été convoqué au commissariat en sept 2009 me demandant de m expliquer sur le non paiement de la pension. Ils me donnent à ce moment une copie du jugement et m apprend que mon fils a changé de nom et prénom. Je donne les documents en ma possession et mon adresse et plus rien jusqu en 2016 ou je suis saisi par la Caf de 540 e par mois de pension et arrières. Et le jaf ne vaut rien savoir il me répond vous devez payer ? Ai je un recours parce que je vis avec 840 e merci